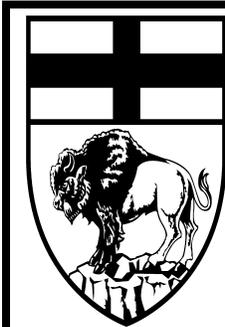


Lundi 26 mai 2008



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 46
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 44) — *Loi d'exécution du budget de 2008 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2008*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M^{me} DRIEDGER

(N° 236) — *Loi sur le comité d'examen des décès liés à la violence familiale/The Domestic Violence Death Review Committee Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

PÉTITIONS

M. BRIESE

M^{me} TAILLIEU

M^{me} DRIEDGER

M^{me} STEFANSON

M. DYCK

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*
(amendé — comité)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*
(amendé — comité)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M^{me} TAILLIEU — Commissaire à la protection de la vie privée

14. Attendu :

que le premier ministre a fait la promesse en 1999 d'introduire une loi visant à établir un poste de commissionnaire à la protection de la vie privée au Manitoba;

que le présent budget constitue le dixième depuis son accession au pouvoir à titre de premier ministre et qu'il n'y a encore aucune mention de la création d'un véritable poste de commissaire à la protection de la vie privée;

que le projet de loi 31 ne prévoit pas l'établissement de poste de commissaire à la protection de la vie privée;

que le projet de loi 31 n'a qu'un seul but, à savoir accroître le pouvoir du gouvernement d'interdire l'accès des Manitobains à l'information et de la censurer;

que les sondages démontrent que 90 % des Manitobains ne font pas confiance au gouvernement pour protéger leur vie privée;

qu'il est nécessaire de créer un poste de fonctionnaire qui peut fournir des conseils au sujet des questions liées à la vie privée et d'informer les Manitobains par rapport à leurs droits et à la façon d'empêcher que leur vie privée soit envahie, des questions dont le projet de loi 31 ne fait pas mention;

que les abus du gouvernement à l'égard du processus régi par la LAIPV, les ventes lucratives de renseignements privés sur le marché noir et le danger croissant du vol d'identité démontrent la nécessité d'avoir un gardien public qui protégera la vie privée des Manitobains;

que l'ombudsman du Manitoba a témoigné de son mécontentement et de son inquiétude au sujet des questions liées à la vie privée et du manque de mesures prises par le gouvernement et qu'il a déclaré que l'administration provinciale avait démontré peu d'intérêt pour ce processus;

que l'arbitre en matière de protection de la vie privée proposé par le gouvernement ne représente guère plus qu'un ombudsman subalterne, qu'il ne possédera pas les pouvoirs nécessaires pour protéger la vie privée et que le public n'y aura pas accès,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'établir un véritable poste de commissaire à la protection de la vie privée au Manitoba, de renforcer la protection de la vie privée des Manitobains et de tenir la promesse électorale qu'il a faite aux Manitobains et qu'il a brisée.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent de la justice se réunira le lundi 26 mai et le mardi 27 mai 2008, à 16 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 26 mai et le mardi 27 mai 2008, à 16 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le jeudi 29 mai 2008, à 16 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.